

Championnat Régional Individuel des Jeunes Basse-Normandie Règlement 2008-2009

Article 1 : CONDITIONS GENERALES

- 1.1** Les championnats régionaux d'échecs jeunes sont organisés par **le Club d'Agneaux Saint-Lô du jeudi 19 au dimanche 22 février 2009.**
- 1.2** Les championnats se dérouleront en tournois mixtes jusqu'à la catégorie pupille incluse et en tournois filles ou mixtes pour les catégories supérieures.
- 1.3** Les titres de Champion, Vice-champion et 3ème sont attribués au 1er, 2ème et 3ème garçons de chaque catégorie ainsi qu'une coupe pour chacun.
- 1.4** Les titres de Championne, Vice-championne et 3ème sont attribués à la 1ère, 2ème et 3ème filles de chaque catégorie ainsi qu'une coupe pour chacune.
- 1.5** Pour les catégories mixtes le titre de champion Mixte est indiqué en plus sur la coupe du ou de la gagnante.

Article 2 : PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES

- 2.1** Les championnats Régionaux Cadettes, Cadets, Juniors Filles et Juniors sont ouverts à tout joueur licencié au 1er décembre précédent le championnat dans la Ligue et appartenant à la catégorie en question et n'appartenant pas à une catégorie d'âge inférieure.
- 2.2** Les tournois Petits-Poussins M et F, Poussins M et F et Pupilles M et F, sont regroupés et deviennent ainsi mixtes.
Pour participer à ce Championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :
- 2.3** Sont qualifiés d'office pour les championnats de Basse-Normandie, tous les qualifiés des championnats de France Jeunes de l'année précédente.
- 2.4** Sont également qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie de petit-poussins à minimes les participants ayant obtenu la moitié des points + ½ (par exemple au moins 4 points (sur 7 rondes) ou 3 points (sur 5 rondes) ou 3,5 points (sur 6 rondes) dans la limite de 10 + 10% du nombre de participants dans la catégorie (arrondi au point supérieur). Par exemple s'il y a 34 participants, il peut y avoir au maximum 10 + 4 = 14 qualifiés.
- 2.5** Si les 3 premières filles et les 3 premiers garçons dans ces catégories ne font pas partie des qualifiés dans le cadre de la règle 2.4, ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.
- 2.6** Sont repêchés pour les championnats de Basse-Normandie, 2 participants au maximum désignés par le comité directeur des départements au cours de la réunion qui suit les championnats départementaux.

Article 3 : QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

- 3.1** Les Championnats de France Cadets & Cadettes, Juniors et Juniors Filles sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée.
- 3.2** Sont qualifiés d'office pour les Championnats de France Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits Poussins :
- les joueurs changeant de catégorie ayant marqué au moins 6,5/9 dans le championnat de France Jeunes précédent.
 - les joueurs ne changeant pas de catégorie et ayant marqué au moins 6/9 dans le championnat de France Jeunes précédent.
 - les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE) ou octobre (FIDE) de la nouvelle saison :
2100 pour les Minimes 1850 pour les Minimes Filles
2000 pour les Benjamins 1750 pour les Benjamines
1800 pour les Pupilles 1550 pour les Pupillettes
1700 pour les Poussins 1450 pour les Poussines

Les qualifiés d'office peuvent participer au championnat de Ligue. Ils seront écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés complémentaires issus des sélections.

- 3.3** Les quotas de qualifiés en sus des qualifiés d'office alloués pour les catégories Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits Poussins aux Ligues sont établis mathématiquement selon l'article 2.4 du règlement des Championnats de France des Jeunes.

Pour la Ligue de Basse-Normandie, le nombre de qualifiés au championnat de France 2009 à Aix les Bains (19 au 26 avril 2009) est le suivant :

Catégories Mixtes				
Petits-Poussins	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes
4	4	3	2	4
Catégories Filles				
Petits-Poussines	Poussines	Pupillettes	Benjamines	Minimes
2	2	3	5	1

Ces qualifiés sont déterminés à partir de leur classement au tournoi Régional comme indiqué dans l'article 4.

Article 4 : TOURNOIS

4.1 Les tournois sont joués en appliquant les règles de la F.I.D.E, selon les formules suivantes :

- 1h30 + 30 sec/coup pour les catégories pupilles à juniors
- 50mn + 10 sec/coup pour les poussins et petits-poussins

4.2 Les championnats sont joués au Système Suisse.

- Moins de 10 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
- Jusqu'à 36 joueurs, 7 rondes décideront de la qualification.
- Plus de 37 joueurs, 9 rondes décideront de la qualification.

4.3 Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, pour les titres de champion et vice-champion de la ligue, un match de départage est organisé sur place en parties rapides.

En cas d'ex-æquo pour les places qualificatives ceux-ci doivent tous être départagés par des matchs de classement. C'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé.

Au-delà et jusqu'à 1,5 fois le nombre des qualifiés, le départage se fait en utilisant, dans l'ordre,

- 1) le buchholz tronqué
- 2) la performance

S'il est prévu de qualifier n joueurs, les repêchages ne pourront s'effectuer au-delà du rang 1,5 fois n. (Exemple : Pour 6 qualifiés, les compétiteurs des rangs 7/8/9 sont repêchables, mais pas au-delà.)

4.4 Le mode de départage des champions, vice-champion et qualifiés se fait comme suit :

a) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en parties de 15 min. + 10 sec. Aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, nouveau départage en blitz, aller-retour à la cadence de 3 min. + 2 sec. par coup, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, le match est rejoué.

b) S'il y a 3 ou 4 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 15 min. + 10 sec. est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, une formule coupe est organisée entre les ex æquo suivant les modalités du paragraphe c.

c) S'il y a plus de 4 ex æquo,

Tournoi National : une formule coupe à élimination directe est mise en place.

Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement il est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc.

Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6.

Les matchs se jouent à la cadence de 3 min. + 2 sec. par coup en aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, le match est rejoué.

Les joueurs éliminés jouent aussi des matchs de classement suivant le même principe.

Article 5 : ARBITRAGE

- 5.1** Le club organisateur en accord avec le directeur des Jeunes de la Ligue désignera un arbitre principal et un arbitre-adjoint. Il sera chargé d'arrêter la liste définitive des participants et veillera à l'affichage des appariements.
- 5.2** Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.
- 5.3** Une Commission d'appel sera constituée au début du championnat par le Directeur Régional des Jeunes de la Ligue. Elle est composée de :
- Un arbitre du championnat n'ayant pris part dans la décision faisant l'objet de l'appel.
 - Le Directeur Régional des Jeunes ou son représentant.
 - Un membre de l'organisation, joueur d'échecs expérimenté.
- Elle sera amenée à statuer sur tout litige.
- 5.4** Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.
- 5.5** Sauf cas de force majeure, si le Directeur des Jeunes de la Ligue n'est pas informé au moins deux semaines avant le début du championnat de France Jeunes de la non participation d'un qualifié, ce dernier ne pourra pas participer au prochain championnat régional.

Le présent règlement devra être affiché de manière visible pour les participants pendant toute la durée du championnat de Ligue Jeunes.

Dernière modification : 07/01/09